

**CENTRE D'EXCELLENCE EN
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION
(CETIC)**

ACCORD DE CREDIT IDA N° 5422 CM

**RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES
PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

CENTRE D'EXCELLENCE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CETIC)

ACCORD DE CREDIT IDA N° 5422 CM

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons examiné le manuel des opérations du **Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC)**, la mise en œuvre des procédures y présentées pendant la période audité, et avons évalué la capacité du système de contrôle interne à assurer que :

- Toutes les ressources sont employées conformément aux dispositions de l'accord de crédit IDA n° 5422 CM, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles sont fournies ;
- Les fonds de contrepartie nationale sont obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils sont fournis ;
- Les acquisitions des biens et services financés font l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale et sont proprement enregistrées dans les livres comptables ;
- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par le relevé des dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- Les Comptes Désignés sont gérés eu égard des dispositions de l'accord de financement ;
- Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
- La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
- Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de Crédit ;
- Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit sont remboursées dans le Compte Désigné.

CEMAC; N° SEC 16 ONECCA N° SEC 01 – Capital Social 100 millions de FCFA, RC 10525,
SCIFE: 741214, E. N° contribuable: M 089200001750 R.

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu, a Swiss Verein, and its network of member firms, each of which is a legally separate and independent entity. Please see <http://www.deloitte.com/about> for a detailed description of the legal structure of Deloitte Touche Tohmatsu and its member firms.

Member of Deloitte Touche Tohmatsu

Notre conclusion est la suivante :

L'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne aboutissent à un **résultat satisfaisant, avec des améliorations nécessaires** portant sur la mise en œuvre de certaines procédures au niveau de l'Unité de Coordination du Projet. Les points significatifs de notre revue sont rapportés ci-après :

- La justification tardive des frais de mission ainsi que des remboursements à effectuer (Inéligibilité des dépenses);
- Le manuel de procédures non cohérent aux dispositions de l'Accord de Financement ;
- L'inefficacité partielle de la fonction d'audit interne ;
- Le non-respect des obligations contractuelles ;
- La non-teneur d'une comptabilité informatisée ;
- L'absence de documentation sur la prise en charge des impôts par l'Etat.

Compte tenu des insuffisances énumérées ci-avant et de certaines améliorations relevées au cours de nos travaux, nous sommes d'avis que le contrôle interne pour la période allant du 01^{er} janvier au 31 décembre 2016 est **satisfaisant**, avec des améliorations nécessaires.

Nos recommandations qui suivent devront être mises en œuvre en temps utile afin d'améliorer l'efficacité du contrôle interne.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toute information complémentaire que vous pourriez désirer.

Deloitte & Touche Afrique Centrale
L'Auditeur Indépendant

Nemesius MOUENDI MOUENDI
Associé - Gérant



Douala, le 30 août 2017

Sommaire

| | |
|---|----------|
| I. Suivi des points relevés au 31 décembre 2015..... | 4 |
| 1. Inefficacité partielle de la fonction d'audit interne..... | 4 |
| 2. Non-respect des obligations contractuelles | 4 |
| 3. Non tenue d'une comptabilité informatisée..... | 5 |
| II. Points relevés au 31 décembre 2016 | 5 |
| 1. Justification tardive des frais de mission ainsi que des remboursements à effectuer..... | 5 |
| 2. Manuel de procédures non cohérent aux dispositions de l'Accord de Financement | 6 |
| 3. Absence de documentation sur la prise en charge des impôts par l'Etat | 6 |

I. Suivi des points relevés au 31 décembre 2015

1. Inefficacité partielle de la fonction d'audit interne

| | |
|--------------------------------|---|
| <p>Observation</p> | <p>Observation au 31 décembre 2015 : Suivant l'Accord de Financement, une fonction d'audit interne devrait être mise en place afin d'effectuer une évaluation de la bonne gestion du Projet. Le Projet avait mis en place une fonction d'audit interne dont les qualifications sont plus tournées vers l'appréciation de l'atteinte des objectifs « techniques du Projet » sans une revue globale du contrôle interne mis en place par le Projet. De ce fait, il n'y a ni cartographie des risques, ni un plan d'audit mis en place par les responsables de l'audit interne. Aussi, l'une des recommandations de la Banque Mondiale est l'émission, tous les semestres, par la fonction d'audit interne d'un rapport sur les dépenses éligibles.</p> <p>Suivi au 31 décembre 2016 : Aucune évolution.</p> |
| <p>Implication</p> | <p>Risque de détection tardive d'erreurs ou d'irrégularités dans les procédures de gestion interne.</p> |
| <p>Recommandation</p> | <p>Recruter un auditeur interne expérimenté qui fera des recommandations pertinentes pour l'amélioration du contrôle interne autour de la production de l'information comptable et financière.</p> |
| <p>Réponse du CETIC</p> | <p>Il a été convenu de renforcer l'équipe du Contrôle Interne par un expert assermenté venant du Contrôle Supérieur de l'Etat. Des contacts sont avancés à ce propos.</p> |

2. Non-respect des obligations contractuelles

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Observation</p> | <p>Observation au 31 décembre 2015 : Suivant l'Accord de Financement (section 5.01), le Projet devrait: - disposer d'un plan de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale - tenir de façon trimestrielle la réunion du comité de pilotage.</p> <p>Suivi au 31 décembre 2016 : Aucune évolution.</p> |
| <p>Implication</p> | <p>Non-respect des dispositions prévues dans l'Accord de Financement.</p> |
| <p>Recommandation</p> | <p>Respecter les obligations qui sont siennes en obtenant de la Banque Mondiale la non-objection pour les documents qui doivent être produits et tenir de façon trimestrielle la réunion du comité de pilotage.</p> |
| <p>Réponse du CETIC</p> | <p>Un nouveau manuel est en cours d'approbation par le comité national de pilotage qui va siéger les jours prochains. Les plans de passation des marchés existent mais pour certains les procédures nationales sont utilisées. Le plan de passation disponible va nous être mis à disposition. Entre 2015 et 2016, il y a eu un seul comité de pilotage national.</p> |

| | |
|------------------|--|
| Implication | Inéligibilité des dépenses engagées. |
| Recommandation | Procéder au remboursement immédiat et reclasser ces dépenses des comptes de charges pour les comptes d'avances |
| Réponse du CETIC | Le Professeur OBEN a été saisi par correspondance du Coordonnateur l'invitant à, prendre toutes les dispositions pour reconnaître sa créance et reverser le montant exigible dans le compte banque du projet CETIC. |

2. Manuel de procédures non cohérent aux dispositions de l'Accord de Financement

| | |
|------------------|---|
| Observation | Le manuel de procédures n'est pas conforme à l'Accord de Financement (notamment en ce qui concerne le rôle du comité de pilotage et les procédures de passation de marchés). |
| Implication | Non-respect des dispositions prévues dans le manuel de procédures. |
| Recommandation | Revoir le manuel de procédures du projet, afin de s'assurer qu'il respecte les provisions de l'Accord de Financement, et le faire valider par la Banque mondiale |
| Réponse du CETIC | Le manuel approuvé par la Banque Mondiale en 2015 n'a pas été amendé l'exercice suivant, un nouveau manuel a été établi en 2016 et a été soumis au comité de pilotage national qui va siéger en 2017 pour statuer sur un manuel définitif. Ce document, à l'instar des autres documents organiques du Projet CETIC, a ensuite fait l'objet de critiques nécessitant qu'il soit amendé pour sa mise en conformité avec les dispositions de l'Accord de Financement. Ce travail d'amendement ayant été fait, lesdits documents ont été transmis à la Banque Mondiale qui les a approuvés et ont ensuite été transmis au Gouvernement pour validation finale. |

3. Absence de documentation sur la prise en charge des impôts par l'Etat

| | |
|------------------|---|
| Observation | Le Projet CETIC retient à la source la TVA et l'IS sur les factures des fournisseurs. Ces dettes sont inscrites au passif du bilan et seraient supportées par l'Etat. Cependant, aucune documentation formelle sur une autorisation de l'Etat pour ces retenues n'est disponible, ni même aucun document précisant que ces impôts seront supportés par le Fonds de contrepartie. |
| Implication | Risque de pénalités fiscales du fait du reversement tardif de ces dettes fiscales. |
| Recommandation | Obtenir du Ministère de Tutelle l'autorisation formelle de retenue à la source d'impôts sur les factures des fournisseurs. |
| Réponse du CETIC | Une imputation budgétaire est ouverte au MINESUP en vue de la prise |

en charge des diverses retenues prévue par l'Etat et qui ne sont pas imputables aux ressources IDA. Des séances de travail sont prévues en vue de la clarification de ladite procédure.

Deloitte, avec plus de 244.000 professionnels, s'étant engagé à devenir la norme d'excellence, fournit des services en Audit, Fiscalité, Consultation et Conseils Financiers aux clients publics et privés couvrant de multiples industries. Avec un réseau mondial de cabinets membres connectés les uns aux autres dans plus de 150 pays, nous apportons des capacités de classe mondiale et une expertise locale pour aider les clients à réussir partout où ils opèrent. Les professionnels de Deloitte sont liés par une culture de collaboration qui favorise l'intégrité, un service de qualité exceptionnelle pour les clients et marchés, un dévouement à toute épreuve des uns envers les autres, et une force découlant de la diversité culturelle.

© 2017 Deloitte & Touche Afrique Centrale.

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Deloitte fait référence à une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, et son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Veuillez consulter le site www.deloitte.com/about pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de ses cabinets membres